

## *Pouvoir disciplinaire de l'employeur*

### **Prérequis**

Aucun

### **Objectifs pédagogiques**

- Maîtriser les sanctions et sécuriser la procédure
- Éviter les erreurs lourdes de conséquences

### **Public visé**

Dirigeant d'entreprise, RH, Responsable du Personnel

### **Programme**

#### **1 – Introduction**

- a. Définition du pouvoir disciplinaire de l'employeur
- b. Diversité des comportements pouvant être sanctionnés
- c. Les limites au pouvoir disciplinaire et l'utilité du règlement intérieur

#### **2 – Les différentes sanctions disciplinaires et leur gradation**

- a. De l'avertissement au licenciement
- b. Cas pratiques

#### **3 – Les pièges à éviter**

- a. Prescription
- b. Procédure
- c. Cas pratiques

#### **4 – Les risques judiciaires**

## Pouvoir disciplinaire de l'employeur

### Méthodes et supports pédagogiques

- Pédagogie active et participative
- Echanges d'expérience et discussions
- Exposés, diaporamas, exercices pratiques
- Remise de documentation et supports de formation
- Feuille d'émargement
- Attestation de formation
- Évaluation des compétences acquises : QCM, Cas pratiques, Quiz

### L'intervenante

Valérie DESANTI, Avocate associée au sein de COGEP AVOCATS

### Durée, date et lieu

Durée	Date	Lieu
½ journée (3h30) De 9h à 12h30	16 septembre 2025	Cité de l'Agriculture - Orléans

- La confirmation d'inscription vous sera adressée par mail.
- Si la formation devait être annulée pour faute de participants vous seriez également prévenu par mail 15 jours avant le début de la formation.

### Coût de la formation

Tarif adhérent AREA	300,00€ HT (soit 360,00€ TTC) / personne
Tarif non adhérent AREA	400,00€ HT (soit 480,00€ TTC) / personne

- Frais de restauration offert
- Frais de déplacement et d'hébergement à la charge du stagiaire

### Le +

- Un groupe de 12 participants maximum, tous professionnels de l'agroalimentaire afin de partager des expériences et des préoccupations concrètes.
- Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Afin de répondre aux différentes contraintes merci de nous contacter.

